

20

## BODE Tchaboudjo, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



É à Koumondé, dans la Préfecture d'Assoli vers 1969 (56 ans en 2025), conducteur de véhicule de transport, marié à 2 femmes et père de 6 enfants, BODE Tchaboudjo a été arbitrairement arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution » au quartier Agoè-Allainka, à Lomé, le 26 janvier 2020.

Arrivé à Lomé pour participer à une marche pacifique appelée à se tenir le jour suivant, il est entrain de dormir avec d'autres amis dans une chambre au quartier Agoè-Allainka lorsque, brusquement, à sa grande surprise, un groupe de militaires en grand nombre font irruption sur eux. Tous bien armés et portant un masque sur le visage pour certains, en tenue civile mais au visage fermé pour d'autres, ils tiennent des armes de gros calibre mais aussi des bâtons et des cordelettes.

Sans leur avoir dit quoi que ce soit sur ce qu'ils leur reprochent, ils commencent à leur donner sauvagement des coups par-ci, par-là, pour certains alors que d'autres les chicotent avec des chaînes et des cordelettes tout en leur posant des questions dont celle-ci qui revient sans arrêt : « *Où sont les armes ?* ». Cela, jusqu'à ce qu'ils soient fatigués et c'est alors que le chef qui les commande leur a crié : « *Stop !* », et ils se sont arrêtés tout en leur disant que si quelqu'un fait un mouvement, ils n'auront qu'à le descendre c'est-à-dire, très clairement, tirer sur lui.

C'est ainsi que tous sont restés calmes et se sont laissés attacher les mains dans le dos et, enlevés, ont été jetés dans les camions avec lesquels sont venus les agents qui ont, après cela, ramassé planches, bois et tabourets qu'ils ont pu trouver aux alentours pour les jeter par-dessus eux avant de monter dans les camions pour s'assoir dessus

pendant qu'ils les conduisaient tous au Camp GIPN d'Agoè-Logopé.

A l'arrivé au Camp GIPN, les victimes ont vu beaucoup de choses qu'ils n'ont jamais vécu notamment lorsque, attaché en l'air par les pieds, BODE Tchaboudjo a vu plus de 10 militaires environ l'entourer pour le frapper de partout tout en lui disant qu'un vieux comme lui, au lieu de donner des conseils aux enfants, s'implique dans de telles actions avec ces enfants-là. Et, il criait jusqu'à ce qu'à ne plus avoir de souffle car, arrivé à un certain point, il a beau crier mais plus aucun son n'arrive à sortir de sa bouche !

Et, ce n'est qu'alors qu'ils le font descendre de l'arbre auquel il est attaché pour l'amener dans une toute petite cellule où on le dépose durant quelques heures, certainement le temps qu'il reprenne ses esprits, avant qu'il n'en soit extrait pour un nouvel interrogatoire.

On lui pose alors la question de savoir ce qu'ils sont venus faire à Lomé et, après qu'il ait répondu qu'il est venu prendre part à la marche pacifique, on continue à le frapper en lui rétorquant que c'est faux, qu'ils sont venus pour tuer Faure (le Président Faure GNASSINGBE).

A cette fausse accusation, BODE Tchaboudjo réplique en demandant si on les a vus avec des armes, et c'est alors que l'un d'entre eux, mis en colère par sa juste réponse, lui donne de violents coups sur les oreilles dont le sang a aussitôt commencé à couler.

Puis, ils lui disent de se mettre en position « *Jésus par terre* », c'est-à-dire couché au sol les bras en croix, et ils commencent à lui donner des coups de bâtons sur la plante des pieds et au talon. Ensuite, ils amènent un



objet que BODE Tchaboudjo ne connaissait pas – vrai-semblablement une bombe lacrymogène – qu'ils lui mettent dans les yeux et cela le pique fortement comme si c'était du piment, faisant seulement couler les larmes de ses yeux.

Tout ceci fait que, depuis lors jusqu'actuellement, il n'arrive plus à voir de loin et n'entend plus bien aussi, sans oublier qu'il souffre de douleurs au niveau des côtes et que marcher est devenu pour lui tout un problème.

Conduit par la suite à la Justice, il est présenté au Procureur de la République et au Juge d'instruction qui, après l'avoir auditionné, décident de l'inculper pour « *Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles aggravés à* »

*l'ordre public* » et de le placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé où, toujours détenu depuis lors, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, BODE Tchaboudjo, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

